

n°74

Le

Buisseran magazine

LE MAGAZINE D'INFORMATIONS DU VILLAGE DE LA BUISSIÈRE

Novembre 2021



Crédit Photo A.Bernes DL



ETAT CIVIL



Nous souhaitons la bienvenue à

Lola BIVILLE le 13/01/2021
Eleřna Lidia REY le 18/01/2021
Johnny DURIN le 12/03/2021
Emilio Bruno Auguste PICCHIOTTINO le 13/06/2021
Elie Mathieu Paul RAES le 19/06/2021
Lizandro Renaud Serge CIMADOMO le 22/08/2021
Robin BERNOLIN le 17/09/2021
Louis Philippe Franois BOULENT le 13/10/2021



Ils nous ont quitté

Nous pręsentons nos condolęances aux familles de
Alain BRIARD LE 25/01/2021
Pierrette FRETTI nęe JOVET le 09/04/2021
Mohand-Tahar BOUYADEL le 25/08/2021
Jacqueline GUIDET nęe PELISSIER le 15/09/2021

SOMMAIRE

MAIRIE

03 - Mot de la Maire
04 - Travaux
07 - Urbanisme
08 - Finance
09 - Vie sociale
11 - Participation citoyenne

INTERCOMMUNALITę

12 - SIEEM
12 - SIBRECSA
12 - Vaccination COVID

ANIMATIONS ASSOCIATIONS

13 - a s'est passę a la buissiere
13 - Ouverture du BUISS'TROP
14 - Nos associations nous parlent de
leurs animations
16 - UICG
16 - Loisirs et sports
17 - Association la licorne

UN PEU D'HISTOIRE

18 - La Buisserie au Moyen-Āge

INFORMATIONS

20 - Insolite : un radeau Ā la « Marina »
de la Buisserie
20 - Horaires mairie, dechetteries et piscine



UNE NOUVELLE SECRęTAIRE Ā LA MAIRIE

Murielle Leclerc a rejoint l'ęquipe du secrętariat de la mairie depuis juin 2021 suite au dępart de Carine qui est partie Ā l'ARS de Chambęry.

Secrętaire de mairie depuis 2002, elle a travaillę dans des communes des Bauges.

Nous lui souhaitons la bienvenue.

Le mot de la Maire

Après un été encore compliqué et assez incertain, tant pour la météo que pour la situation sanitaire, nous avons eu enfin l'impression, avec un magnifique début d'automne sous un ciel clément, de reprendre un peu nos vies d'avant ! Espérons que nous garderons de cette période, qui n'est malheureusement pas encore totalement derrière nous, les bons côtés des attentions et des retrouvailles ainsi que les bonnes résolutions et les intentions généreuses.

La loi Climat va modifier les obligations des territoires et dater les défis environnementaux et énergétiques que nous devons relever... à la Buissière comme ailleurs. Et c'est demain... nous nous y préparons déjà avec les travaux et les diagnostics engagés sur les économies d'énergie et les rénovations des bâtiments. Et nos agriculteurs ont aussi des défis à relever en matière de climat car ils subissent déjà les aléas de cette météo dérégulée ; cette année a été sous le signe des calamités agricoles, avec un gel soudain après le redoux exceptionnel du printemps, qui ont provoqué beaucoup de pertes et jettent l'incertitude sur les pratiques qu'ils font pourtant sans cesse progresser.

La commune a besoin de s'adapter, d'évoluer, tout en respectant son ADN... sa ruralité, sa tranquillité. Nous envisageons en effet, de déplacer la salle des fêtes très ancienne et qui ne remplit pas toutes les obligations en matière de fonctionnalité et de normes (elle est aussi, à présent, assez mal placée compte tenu de la nouvelle physionomie du centre du village) et de grouper cette nouvelle construction avec une nouvelle école, sur le terrain de la commune à l'entrée nord du village. Des bâtiments neufs, modernes, peu coûteux en fonctionnement, adaptés à l'accueil des loisirs et des sports pratiqués, installés sur un grand espace vert, intégrant les besoins en stationnement, la pratique sportive scolaire... c'est le choix que nous estimons le meilleur.

L'analyse des besoins sociaux lancée cette année va collecter les informations nécessaires au calibrage des nouveaux bâtiments dont nous prévoyons la construction : L'école, la salle des fêtes... et une étude de marché (groupée avec la communauté de communes) pour envisager la reconversion de l'ancienne salle des fêtes en futur point commerçant et d'animation du centre du village. Envisager des commerces, un endroit de convivialité (café, snacking ?...) et peut être des logements au-dessus... pour suivre le développement du village et les demandes des habitants. Un réaménagement de l'ancienne école permettrait aussi de créer des lieux dédiés aux associations et aux indépendants de la commune, ainsi qu'un espace de rangement pour la mairie... D'autre part,



une étude globale de la commune en matière de besoins en stationnement et de sécurisation de la circulation des véhicules devra aussi être engagée pour améliorer la qualité de vie de tous, préserver l'aspect du village et rendre les rues à nouveau accessibles et agréables pour tous les utilisateurs... ce qui n'est absolument pas le cas en ce moment.

En attendant de réaliser ces projets ambitieux, nous avons souhaité cette année programmer immédiatement des travaux pour l'aménagement de la place Abbé Perrin et ses alentours avec la création de places de stationnement supplémentaires, de toilettes publiques, d'équipements de loisirs comme des tables de pique-nique sur la place rendue piétonne et surtout... des jeux pour nos ados qui nous l'ont si gentiment demandé, ainsi que les travaux de voirie sur le chemin combe pré de ronde qui seront engagés dès la fin de la construction du nouveau lotissement.

La vie des associations a repris et elles nous ont réuni à nouveau autour des livres, de la danse, du sport grâce à la pugnacité et à l'énergie des bénévoles. Et de nouvelles associations sont venues rejoindre nos associations historiques avec l'école de musique, le cross fit... en attendant d'autres activités je l'espère.

Notre « Buiss'trop » s'est ouvert en septembre aux cours de musique et nous souhaitons qu'il se trouve des occupations tout au long de l'année ! Ce lieu de convivialité était une demande forte de bon nombre d'entre vous et nous espérons que les animations qui se mettront en place tout au long de l'année et de plus en plus fréquemment, auront suffisamment de succès pour le faire évoluer encore et proposer rapidement d'autres services.

En attendant le plaisir de vous rencontrer lors de ces manifestations, je vous souhaite un bel automne, une bonne lecture !

Agnès Dupon

TRAVAUX

Travaux 2021



EGLISE

Après deux années de travaux, l'église peut enfin accueillir les fidèles.

Pour fêter l'achèvement du chantier, la municipalité a accueilli le vendredi 15 octobre, en présence de l'ancien maire, André Maitre dont l'équipe municipale avait engagé les travaux, les entreprises des deux tranches qui ont été invitées à se retrouver pour un « pot de fin de chantier »

- Pour l'électricité, l'éclairage, le chauffage et le système audio : ENR Energie de Barraux,

- Pour l'enduit et la peinture : St Vincent Peinture du Touvet,

- Pour le transfert des mobiliers et le nettoyage : Laiss'net de Laissaud;

Et pour la 1ère tranche de travaux, seule l'entreprise Glénat (Manang) entreprise de maçonnerie basée à la Buissière sur la zone d'activité était présente.

Ainsi que l'architecte Sylvain Poméon, maitre d'œuvre de la 2ème tranche.

Le 16 octobre, les donateurs privés et publics ont été conviés à participer à l'inauguration et à la réouverture de l'église en présence de Madame Martine Venturini, représentant la Région, du Père François et des paroissiens.

Cette cérémonie fut l'occasion lors du discours, de remercier les donateurs privés (dont beaucoup de paroissiens) pour leur participation à la réhabilitation de ce bien patrimonial mais aussi la Région qui a été d'un très grand concours à la finalisation des travaux ainsi que le Département, soutien solide de nos opérations.



RAPPEL

TRANCHE 1

MONTANT TOTAL des travaux : 600 004,44 €

TRAVAUX TRANCHE 2 TERMINES

MONTANT TOTAL : 127 206,60 €

	DEPARTEMENT	REGION	DEPART. SERV. PATRIMOINE
SUBVENTIONS 2017	100 000,00 €	7500 €	85 068,00€
SUBVENTIONS 2021	20 971,20 €	100 000 €	

SUBVENTIONS ET DONS pour L'ENSEMBLE DES TRAVAUX de L'EGLISE :

FONDATION DU PATRIMOINE : 12 116,60 €
(dons privés uniquement)

DIOCÈSE : 5 000 €

ENTREES DE VILLAGE

Pour rappel, 4 entrées de village ont été programmées pour travaux en 2021/ 2022.

- L'entrée sud a été réalisée avec un remaniement du carrefour, la mise en place d'un stop vers la départementale et le déplacement d'un arrêt de bus plus sécurisé sur le trottoir.

- L'entrée route de la gare : la double chicane est terminée. Restent à installer les plantes au printemps en même temps que les autres plantations des différentes entrées.

- Le chemin piétonnier attend l'accord du Département qui réfléchit à la suppression éventuelle du chaussidoux installé sur le RD 166.

- L'entrée Nord : les travaux débuteront fin novembre.

- L'entrée du Boissieu : le travaux débuteront dans l'automne.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Colas sur les 2 premières entrées. Pour les deux prochaines, ce sont des entreprises locales qui ont été choisies : Thierry Carron pour le Boissieu et Richard Derez pour l'entrée nord.

TE 38 ECLAIRAGE PUBLIC



La tranche 1 a été terminée mi-octobre, avec la rénovation des armoires électriques, les changements d'ampoules ou de mobiliers, la suppression de certains points d'éclairage.

Pour rappel, nous nous sommes engagés à réaliser des économies d'énergie sur l'éclairage public en échange de subventions importantes ;

- remplacement des ampoules anciennes par des leds
- suppression de certains mobiliers jugés mal placés sur conseil de TE 38
- suppression d'une armoire électrique redondante.

En dernier lieu, lorsque les travaux seront achevés, nous pourrons réaliser les réglages d'extinction nocturne, tout en respectant les besoins en matière de sécurité.

La tranche 2 débutera l'an prochain et permettra de terminer tous les changements de mobiliers obsolètes et de leds.

L'éclairage des bassins a ainsi pu être intégré dans cette tranche de travaux.

LE BUISS TROP (voir page 10)

Nous avons finalisé les travaux budgétés ; un peu plus tard que prévu, du fait d'un retard d'approvisionnement de l'un de nos fournisseurs.

Le reste des modifications a été réalisé en interne par Thibaud, notre employé communal :

Démontage de la cloison extérieure, ouverture de la façade intérieure et finitions...

Bravo et merci Thibaud !!

Il ne reste pour le moment qu'à installer l'enseigne. Ce qui sera fait rapidement.

Les cours de l'école de musique ont déjà démarré... et des manifestations sont prévues à partir du mois de novembre... voir le calendrier des animations page ...

L'ABRI BUS DES GRANGES



Nous avons sollicité la SMAAG (en charge des arrêts et des abris bus) pour obtenir un abri bus sur l'arrêt en bordure de départementale. Finalement, après de nombreuses demandes, il est enfin en cours d'installation et devrait être opérationnel dès la rentrée des vacances de Toussaint.



PREVISIONS TRAVAUX 2022



OPERATION CHEMIN COMBE PRE DE RONDE

Dossier de subvention déposé fin octobre

Des travaux de voirie classiques sont prévus en 2022 à la fin de la construction des maisons du lotissement « La clé des champs ».

Une étude devra être réalisée par la maîtrise d'œuvre (Grési études de la Flachère) avec la communauté de communes pour prévoir la réparation des réseaux endommagés. Pour ce faire, un constat huissier a été dressé par le promoteur, accompagné d'une recherche par caméra indiquant des dommages présents sur les réseaux avant le démarrage des travaux. Les réparations seront intégrées à la réfection de la voirie, en coordination avec la communauté de communes pour celles les concernant.

OPERATION CHEMIN DE COGNIN

La réhabilitation de cet axe est prévue depuis plusieurs années ; les travaux devront impérativement débuter en 2022 pour nous permettre de percevoir les subventions du département. Nous attendons, si cela est possible, l'achèvement des nouvelles constructions pour entamer l'opération.

AMENAGEMENTS POUR LA PLACE "ABBE PERRIN" ET ALENTOURS

Dans le cadre de l'opération « Centre Bourg », nous prévoyons cette année, l'aménagement de la place et de ses alentours :

Piétonnisation définitive de la place, installation de Tables de pique-nique, pose de jeux d'enfants supplémentaires ou en remplacement des anciens obsolètes, création de jeux pour les ados (emplacement pour "riders" et terrain multi sports type city foot), aménagement de places de stationnement supplémentaires, installation de toilettes publiques et fontaine à eau, réaménagement de l'accueil devant l'école, bancs ombragés au cimetière...

Nous sollicitons tous nos partenaires pour obtenir des subventions pour cet aménagement qui contribuera, nous l'espérons, à rendre la place encore plus agréable.

APPEL D'OFFRE A LANCER POUR LA MAINTENANCE DE LA VOIRIE COMMUNALE

Le marché en place avec l'entreprise Colas arrivant à échéance, nous lancerons, en fin d'hiver, un appel d'offre pour une durée de 4 années.

TRAVAUX APPARTEMENT COMMUNAL

Suite au départ d'un locataire nous réalisons des travaux de rénovation dans l'un des appartements de la cure avant de le louer à nouveau.

ETUDES

- ABS : Analyse des besoins sociaux : voir page 9.
- Etude de marché : nous avons participé, dans le cadre de l'intercommunalité, à une étude de marché. Nous souhaitons savoir si, avec la croissance de la population, nous pouvons prévoir l'installation de commerces viables et le cas échéant, de quel type, notamment pour prévoir des locaux commerciaux à la place de l'actuelle salle des fêtes.
- L'opération « École-Salles des Fêtes » a été décidée et délibérée favorablement par le conseil municipal en octobre. Nous allons pouvoir ainsi engager une étude et une programmation afin d'être capables de proposer un projet d'ici fin 2022, au plus tard en 2023. L'analyse des besoins sociaux et l'étude de marché nous permettront de travailler avec des chiffres plus fiables et de dimensionner les bâtiments en fonction des besoins réels.
- Le diagnostic thermique continue avec TE 38. nous devrions avoir des chiffres dès que les conditions climatiques seront favorables aux passages des caméras thermiques.



URBANISME

INFORMATION SUR LE SUIVI DES TROIS LOTISSEMENTS EN COURS DE RÉALISATION

LA CLE DES CHAMPS secteur « la ville » 16 lots

Le lotisseur ATR, représenté par Monsieur ROUX, a acquis les parcelles à lotir.

Les travaux de viabilisation ont donc débuté et s'achèveront avant la fin de cette année.

La maîtrise d'œuvre de l'opération concernant les travaux d'aménagement et de réfection des chemins Combe et Pré de Ronde et Cognin a été confiée à Gresit Études.

Dans un même temps, les préconisations concernant la circulation des véhicules d'un PTC supérieur à 12 tonnes ont été définies à partir de dérogations temporaires pendant la durée des travaux afin d'en maîtriser l'usage.

La problématique de la sécurité et des nuisances qu'engendrera inévitablement la densification de la circulation, reste au centre de nos préoccupations.

Les RUBATTES

Les travaux de construction des deux bâtiments collectifs de six logements chacun, objets des permis de construire accordés le 07 février 2019 sont en phase d'achèvement.

Un permis de construire concernant le troisième collectif de six logements est en cours d'instruction.

Un permis d'aménager a été accordé en 2017 pour la construction de 3 maisons individuelles sur 2 lots supplémentaires. La poursuite de ce programme est soumise à une tentative de négociation sur des places de stationnement supplémentaires.

LE PARADIS

Les travaux de viabilisation sont achevés.

5 permis de construire ont été instruits et autorisés dont les travaux devraient débuter prochainement.

INFORMATION SUR LE BÂTIMENT SITUÉ ANGLE RUE DU CHÂTEAU DAUPHIN ET CHEMIN DE SAINTE ANNE

Le permis de construire O38 062 11 20011 délivré le 24 février 2012 qui prévoyait la rénovation du bâtiment et la construction de 5 nouveaux logements (ce qui portait leur nombre à 6), a fait l'objet le 2 mars 2021 d'un arrêté de caducité du fait de l'interruption des travaux depuis plus d'UN AN.

De ce fait, toute reprise de travaux impliquerait le cas échéant une nouvelle demande d'autorisation d'urbanisme qui devrait comporter un nombre de places de stationnement en adéquation avec le nombre de logements. Or ce secteur connaît déjà des difficultés importantes de circulation et de stationnement.

Dans la nuit du 4 juin 2021, l'affaissement de l'appentis, la chute d'une partie du revêtement de la façade sur la voie publique et l'apparition de plusieurs fissures nous ont fait craindre la survenue d'un danger grave et imminent pour les riverains et les usagers du domaine public.

Le 11 juin 2021, la municipalité a pris un arrêté relatif à un péril en procédure d'urgence, ordonnant au propriétaire de prendre de toute urgence les mesures indispensables afin de faire cesser ce danger et le tribunal de Grenoble a été saisi.

Le rapport de l'expert judiciaire en date du 16 juin 2021 a conclu à l'instabilité des ouvrages que représentent la toiture et le bâtiment surplombant la voie communale et la propriété voisine. Il a également précisé que le risque d'effondrement était susceptible d'impacter la sécurité des personnes et des biens et de ce fait justifiait l'arrêté de péril imminent.

Au vu de ce rapport, un arrêté complémentaire portant péril imminent a été établi le 24 juin 2021 qui impose au propriétaire l'obligation d'effectuer des travaux consistant en un étayage très efficace de la charpente côté nord et des planchers, ainsi qu'une purge intégrale des enduits en façade. Ces travaux devaient être réalisés au plus tard le 10 juillet 2021. Il stipule également l'obligation d'effectuer les travaux de démolition et de reconstruction neuve de la toiture au plus tard fin octobre 2021. Ces travaux sont en cours.

Depuis, la municipalité a été informée par courrier en date du 30 septembre 2021 qu'un recours contentieux a été déposé au tribunal de Grenoble, le 20 août 2021 contre l'arrêté de caducité du permis de construire du 24 février 2012.

La procédure suit son cours et nous vous tiendrons informés de son évolution.

FINANCES



La fiscalité locale fait partie des différents moyens mis à la disposition des collectivités pour investir et financer les services courants de leur territoire.

Quelles sont les taxes directes dont les communes bénéficient ?



Elles perçoivent également la part communale de la taxe d'aménagement.

Depuis la création de la communauté de communes du Grésivaudan, les taxes dites « économiques » (anciennes taxes professionnelles) payées par les entreprises sont perçues par la communauté de communes (CCLG) et font l'objet d'un reversement partiel à la commune.

Comment sont calculées ces taxes ?

Pour la part communale de ces taxes le calcul est le suivant :

Base x Taux

Base : Valeur cadastrale locative définie par l'administration fiscale.

Taux communal : fixé par décision du conseil municipal.

Quel sera l'impact de la disparition progressive de la taxe d'habitation sur la fiscalité communale ?

80% des ménages ne paient plus la taxe d'habitation. Elle disparaîtra totalement en 2023 pour la totalité des ménages sur leur résidence principale.

Pour les 20 % restants, c'est l'État qui la collecte et effectue un reversement aux communes.

En complément, il transfère aux communes la perception de la part départementale du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties.



Le taux départemental sur le foncier bâti vient donc s'ajouter au taux communal.

Ce taux départemental est de 15,90%.

LA POLITIQUE FISCALE DE LA MUNICIPALITÉ

Afin de ne pas faire peser sur l'ensemble des habitants de la commune le coût engendré par l'arrivée de nouvelles constructions, il a été décidé en conseil municipal de porter la taxe d'aménagement au taux de 20%. En effet cette taxe permet de financer les infrastructures nécessaires (telles que voiries, réseaux...) à l'implantation de nouvelles constructions.

Parallèlement, le conseil municipal a voté une :

- Exonération de 100% pendant deux ans de la part communale de TFPB pour les constructions neuves
- Exonération de 100% pendant trois ans de la part communale de TFPB pour les logements achevés avant le 1er janvier 1989 qui ont fait l'objet, par le propriétaire, de dépenses d'équipement en vue d'économiser l'énergie et lorsque le montant total des dépenses payées au cours de l'année qui précède la première année d'application de l'exonération est supérieur à 10 000 € par logement ou lorsque le montant total des dépenses payées au cours des trois années qui précèdent l'année d'application de l'exonération est supérieur à 15 000 € par logement.

Et enfin, afin de ne pas alourdir pour l'ensemble des assujettis à la taxe foncière la charge fiscale, le conseil municipal a diminué :

- De 2.91% le taux communal de la taxe foncière sur les propriétés bâties
- De 4.76% le taux communal de la taxe foncière sur les propriétés non bâties

	2020	2021
TH	Compensation par l'état au niveau de 2019	Compensation au niveau de 2019 par la part TFPB départementale (15.9%) + correction si nécessaire
TFPB	Base x 21.78%	Base x 18.87%
TFPNB	Base x 61.57%	Base x 56.81%

Vous trouverez sur votre avis de taxe foncière sur les propriétés bâties un taux de 34.77 % (15.9 % + 18.87 %) alors qu'il était de 37.68 % en 2020 (15.9 % + 21.78 %).

VIE SOCIALE

RAPPEL

Aide aux activités culturelles et sportives des enfants

En ce début d'année scolaire, les familles dont le quotient n'excède pas 1 250 € peuvent bénéficier d'une aide pour les activités sportives et culturelles de leurs enfants :

- 40 € pour les enfants scolarisés en maternelle et élémentaire
- 50 € pour les collégiens et lycéens

La demande doit être déposée en mairie accompagnée des justificatifs du quotient familial, d'inscription aux activités et d'un RIB, avant le 30 novembre.

Point d'accueil numérique

Un ordinateur en libre-service est accessible en mairie aux heures d'ouverture, pour effectuer vos démarches en ligne.

Vous pouvez être accompagné si vous le souhaitez. Pour cela, il vous suffit de prendre rendez-vous auprès du secrétariat de la mairie

ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX

La municipalité va réaliser prochainement une analyse des besoins sociaux. L'objectif est d'aider à construire un projet de développement social local en cohérence avec les besoins de la population.

Il s'agit d'une démarche dynamique réunissant l'ensemble des acteurs de la commune (élu, institutions, associations, habitants) afin de croiser les expériences, objectiver les problèmes, voir ce qui fonctionne, ce qui manque, proposer des réponses, déployer de nouvelles actions, initiatives, expérimentations.

En effet, l'augmentation prochaine de la population suite à l'arrivée de nouveaux habitants interroge la commune sur les nouveaux besoins induits : école, structure d'accueil petite enfance, familles monoparentales, personnes âgées...

Elle reposera sur une observation de données statistiques (INSEE, CAF,...) sur la famille, le logement, la santé, l'enfance et la jeunesse, l'âge, le handicap, la précarité et l'emploi.

Ces observations seront complétées par un questionnaire anonyme auprès de la population de la commune qui est ainsi appelée à faire part de sa situation et de ses besoins présents ou futurs.

L'analyse de ces données donnera à la municipalité une vision précise des besoins de la population à court et moyen terme et permettra d'élaborer un plan d'action en rapport avec le développement futur de la commune.

ENFANCE JEUNESSE

UN PEDIBUS A LA BUISSIERE POUR SE RENDRE A L'ECOLE A PIED



Depuis la rentrée scolaire, des parents volontaires accompagnent tous les lundi matin les enfants pour se rendre à l'école à pied.

Le départ a lieu à l'arrêt de bus route du Châtelard (angle chemin de Cognin), le trajet emprunte la rue Château Dauphin jusqu'à l'école. Il coïncide avec les horaires de départ du bus scolaire.

Si vous souhaitez rejoindre ce pédibus, soit comme accompagnant soit comme utilisateur pour votre enfant, vous pouvez contacter Claire Chapon au 06.28.36.48.54.

On cherche des volontaires pour un autre pédibus du bas des Granges à l'école (une seule personne pour le moment).

REMISE DES PRIMES D'ENCOURAGEMENT AUX JEUNES DIPLOMES

Le 18 septembre, trois nouveaux bacheliers, Alexandre Noiroï, Jade Duthoit, Corentin Annis, se sont vus remettre une prime d'encouragement destinée à les aider dans la poursuite de leurs études ou dans leur entrée dans la vie active de 150 €.

Nous leur souhaitons une belle réussite dans leurs études ou dans leur vie active.



Photo Agnès Bernes DL

De gauche à droite : 4ème à gauche : Alexandre Noiroï, au milieu, Jade Duthoit, à côté de Jade, Corentin Annis avec leurs parents et les élus.

PARTICIPATION CITOYENNE

L'équipe municipale attachée au principe de participation des habitants à la vie de la commune entend mener une politique de citoyenneté active, de dialogue et d'échange avec l'ensemble des habitants de la commune.

Pour ce faire, elle a mis en place deux comités consultatifs

COMITÉ DES SAGES

Création par le conseil municipal du 2 avril 2021

Ce comité, présidé par Mme la Maire, est une instance consultative qui a pour vocation de réfléchir et d'être une force de proposition pour ce qui concerne les affaires de la commune que le Conseil Municipal est chargé de régler par ses délibérations.

Le résultat de ses réflexions ou propositions ne s'impose pas aux organes décisionnels.

Composé de Jean Paul Favergeon, Jean Pierre Buard et Michèle Thouvenot, membres nommés par Mme la Maire et Jo Lehman, Ioannis Hadjioannou, Isabelle Coquand, Hélène Chabert, membres cooptés.

Des sujets de réflexion et des demandes d'avis leur sont soumis (quelques exemples)

- L'amélioration de la circulation et du stationnement dans la commune.
- Les sentiers et les chemins de la Buisnière : les retrouver, retracer leur histoire et les faire connaître.
- La vie du village : retrouver et transmettre l'histoire récente et plus ancienne du village aux nouveaux arrivants.



COMITÉ JEUNESSE « LES RIDERS »

Création par le conseil municipal du 31 juillet 2021

Certains jeunes de la commune ont sollicité directement la maire pour savoir si la commune pouvait prévoir l'installation de jeux adaptés aux adolescents.

Un comité jeunesse a ainsi été créé et ils se sont baptisés eux-mêmes "Comité des Riders".

Cette instance consultative présidée par Mme La Maire a pour vocation de proposer des animations, des jeux voire des projets qui seront dédiés aux jeunes du village.

Elle est composée de :

Maxence Maddalena, Mayeul Del Rio Latorre, Tom Papet, Jordan Papet, Kenan Bernizot.

Le comité s'est réuni une première fois le 29 juin en mairie pour évoquer avec la maire et les adjoints les projets d'animation des jeunes.

Les membres du comité ont élaboré un questionnaire en direction des jeunes de la commune en vue de définir leurs besoins en termes d'activités sportives et d'animations.

Cette démarche a abouti à l'élaboration d'un projet d'aménagement d'un espace multi activités sur un terrain communal, intégrant outre le foot, le hand, le basket, un module de skate accessible à tout sport sur roues.



INTERCOMMUNALITÉ

SIEEM, Syndicat intercommunal des écoles maternelles et élémentaires

Après deux années difficiles, nos enfants ont repris le chemin de l'école.

Si l'on constate une baisse dans nos effectifs de petite section de maternelle, la décision de l'académie nous a été favorable puisque nous n'avons pas eu à faire face à une fermeture de classe.

L'amélioration de la situation sanitaire nous permet de reprendre les séances de piscine pour les classes de la Buissière. Le SIEEM expérimente cette année la mise en œuvre de projets artistiques avec des artistes du Grésivaudan dans les classes volontaires.

Le changement des jeux extérieurs de l'école maternelle a été effectué pendant les vacances de Toussaint.



Nous souhaitons la bienvenue à Aude Gomez qui rejoint l'équipe de la Flachère sur un poste d'ATSEM et de ménage, ainsi que Sylvie Campo de l'ADEF qui renforce l'équipe de cantine de Sainte Marie d'Alloix.

Christelle et Chantal apportent également un renfort indispensable du fait de l'absence pour maladie d'un agent de la Flachère.

SIBRECSA

Le SIBRECSA vous propose des sessions de sensibilisation / initiation au compostage.

Pour toutes informations, merci de contacter :

- par téléphone au 04 76 97 19 52 et demander Emeline
- Par mail à info@sibrecsa.fr

VACCINATION COVID

Depuis le 4 octobre, le centre de vaccination est installé dans le bâtiment de la piscine intercommunale à Crolles

La vaccination se fait avec ou sans rendez-vous, mais il reste préférable de prendre rendez-vous.

- www.keldoc.com
- Par téléphone au 04 76 77 58 63 de 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h.

Le secrétariat de la mairie continue à prendre vos rendez-vous si vous le souhaitez.

Vous pouvez recevoir le vaccin contre la grippe en même temps que la vaccination COVID. Pour cela il vous suffit de vous munir lors de votre rendez-vous pour la vaccination COVID de votre dose de vaccin contre la grippe.

Rappel :

- Public concerné par la vaccination : à partir de 12 ans
- 3ème dose pour les personnes âgées et vulnérables : délai obligatoire de 6 mois entre la 2ème et la 3ème dose.
- Pour les personnes immunodéprimées ou ayant développées la COVID voir avec votre médecin
- Vaccin utilisé : Pfizer BioNTech

ÇA S'EST PASSE A LA BUISSIÈRE

Le **30 mai**, les mères de la Buissière étaient à l'honneur.



Photo B.Géromin DL

Le **19 juin**, fête du village avec orchestres, exposition artistique et démonstrations de sport des enfants de l'association Loisirs et Sports



Le **31 Août**, Cinétoiles avec la projection du film "Alice et le maire" précédée de grillades offertes par la mairie.

Le **30 septembre**, petit marché de nos productrices locales, Josiane, Nathalie et Danièle. Atelier de cuisine pour les enfants animés par Pierre Bouillot et dégustation de leurs réalisations.



De Gauche à droite Danièle Grange, Nathalie Tardy-Coveț, Josiane Halatsis

Photos A.Bernes DL

OUVERTURE DU BUISS'TROP

La municipalité, en ouvrant un café communal, a voulu créer pour les habitants un lieu de vie, de rencontres, de convivialité et de créativité sans but lucratif.

Qu'est-ce que le Buiss'trop ? Ça n'est pas un bar., C'est un café communal, du même type qu'un café associatif

Ouvert à tous les habitants, il a pour objectif d'accueillir les événements ou les animations à l'initiative de la municipalité mais également des habitants de la commune.

Quelles sont les animations qui peuvent avoir lieu au Buiss'trop ?

Tous les événements ou animations ouverts à tous, à l'initiative de la municipalité, des habitants, des associations.

Autour du faire ensemble : jeux de société, ateliers parents/enfants, ateliers d'écritures.

Autour de la culture : expositions, projections, chorale, théâtre, lectures, contes, concerts.

Autour de la convivialité : soirées thématiques, dégustation vente, exposition vente produits artisanaux ou autres, marché de produits locaux...

Autour de soirées-débat : rencontres entre parents, école, alimentation, café-littéraire, café- philo...

Autour de l'échange : échange de biens, de services, de savoirs, de compétences et de conseils...

Autour de la solidarité : groupe de paroles aidants, ...

Autour de la transmission du savoir et de l'expérience de nos anciens : récits, contes, trucs et astuces, les savoirs en perdition...

S'agissant d'un café sans but lucratif, aucun droit d'entrée ne pourra être perçu et les activités qui ont pour objectif de créer du lien, devront être ouvertes à tous.

Le Buiss'trop accueille déjà les cours de l'école de musique.

Qui contacter pour organiser une animation ?

Si vous souhaitez organiser une animation ou proposer un thème, vous devez contacter le secrétariat de la mairie par mail contact@mairie-la-buissiere.fr ou par téléphone **04 76 97 32 13**.

NOS ASSOCIATIONS NOUS PARLENT DE LEURS ANIMATIONS

UNE ÉCOLE DE MUSIQUE À LA BUISSIÈRE « MUSIQUE SUR MESURE »

Depuis septembre, des cours de musique ont débuté. L'école est ouverte à tous les élèves, adultes et enfants à partir de 3-6 ans pour l'éveil musical et 9 ans pour les cours d'instrument. Elle propose une pédagogie axée sur la pratique collective de la musique. Les élèves y sont encadrés par des musiciens enseignants professionnels. Excepté pour les débutants, en plus des cours d'instruments, les élèves bénéficient de cours d'ensemble et cela dès cette année. Les techniques propres à chaque instrument y sont enseignées afin que les élèves deviennent autonomes le plus rapidement possible. Chaque année, des concerts sont également proposés permettant aux élèves de se produire sur scène au moins 2 fois par an.

Les cours ont lieu au Buisst'rop et à la cure pour la guitare.

Instruments & activités proposés :

Basse - Batterie - Chant - Eveil musical - Guitare - Musicothérapie - Piano

Des modalités ajustées au choix, selon âge et le niveau :

- * Eveil musical pour les 3 à 6 ans :
45 mn (par groupe de 8 élèves maximum)
- * Instrument pour les 9 ans - 14 ans :
30 mn (en individuel ou à 2 élèves)
- * Instrument à partir de 14 ans :
30 mn, 45 mn ou 1h (individuel ou à 2)
- * Atelier pour les non-débutants : 1h30
- * Musicothérapie séance individuelle « sur mesure » :
30 mn

Nous contacter :

Musique Sur Mesure

La Buisnière

Tél : 06.63.64.88.14

Mail : mollofredrick@gmail.com

Site internet : www.coursdebatteriefredmollot.fr

Infos disponibles sur le site internet de la mairie

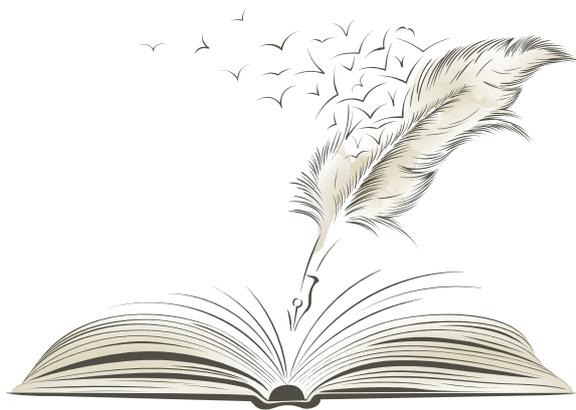
« BALADE AUTOUR DU LIVRE » : LA REPRISE ENFIN !



Après plus d'un an d'arrêt dû à la crise du Covid, l'association « Balade autour du livre » retrouve des couleurs et de l'enthousiasme en concoctant des événements culturels pour le plus grand plaisir de tous les publics.

Dimanche 12 septembre, l'Italie s'est invitée à la journée Balade autour du livre sous un soleil complice et dans un cadre champêtre. En effet, tous les stands et toutes les animations ont eu lieu en plein air, ce qui a favorisé les contacts (dans le respect des consignes de sécurité sanitaire), et de chaleureuses retrouvailles. Un grand nombre de personnes se sont déplacées pour profiter des auteurs, installés devant l'Eglise, des stands chez l'habitant et du clown Gildas et de Sylvia qui ont sillonné les ruelles à la rencontre des petits et des grands. Deux spectacles, le duo Dom Già interprétant ses magnifiques chants italiens et la compagnie Flic-Floc avec son « Bal, balançoire et baluchon » ont ravi le public. Avec une restauration digne de la péninsule italienne, la Balade a redonné du baume au cœur des bénévoles et des participants.

Pour l'année 2022, l'association espère pouvoir relancer le partenariat avec les écoles. Livres en Balade, qui met à disposition du public des livres dans des lieux de passage, devrait aussi reprendre bientôt. Quant au Théâtre' eux, ils ont repris le chemin des répétitions avec un nouveau metteur en scène et une nouvelle pièce qu'ils présenteront fin 2022.



RÉSULTATS DU 19ÈME CONCOURS DE NOUVELLES

2021... Une excellente année pour ce concours !

En effet, nous avons reçu

- 29 nouvelles pour la catégorie « Adultes »,
- 4 nouvelles « Adolescents » et 4 nouvelles « Enfants »

La remise des prix a eu lieu le dimanche 12 septembre lors de la Balade autour du Livre, en présence des lauréats qui se sont retrouvés pour un moment d'échange convivial.

Nous tenons à remercier tous les participants mais également les 7 membres du jury pour leur implication et leur disponibilité.

Retrouvez les nouvelles primées sur notre site <https://sites.google.com/site/baladeautourdulivre>

Nous vous donnons rendez-vous en 2022 pour fêter les 20 ans du concours de nouvelles.



Les lauréats du concours de nouvelles 2021

Résultats du concours de dessins

1ère remise des prix pour le concours de dessins, ouvert aux enfants jusqu'à 12 ans.

Les lauréats :

- 1er prix : **Sacha, 9 ans**
- 2nd prix : **Marylou, 8 ans**
- Prix de l'originalité : **Charline, 9 ans**
- Prix de la composition : **Réjane, 10 ans**
- Prix « Pitchoun » : **Lila, 4 ans**

Noé, 4 ans et Axel, 9 ans ont également été récompensés.



UICG

L'UICG organise cette année un cours à La Buissière. Le thème est "Tour de France des géologues du centre de géologie de l'Oisans". Ce cycle de 9 cours démarrera le 18 novembre 2021 dans la salle de réunion de la mairie.



Avec la rentrée les cours ont bien repris.

Nous sommes contentes d'avoir retrouvé nos adhérents et adhérentes et d'accueillir aussi de nouveaux inscrits !!!

Mais il reste encore des places, contactez-nous > contact.loisirsetsports@gmail.com

LUNDI :

- EVEIL À LA GYMNASTIQUE, à partir de 6 ans : de 17h45 à 18h45

- CUISSE ABDOS FESSIERS, ado /adultes : de 19h à 20h

MERCREDI :

- PILATES : - de 10h15 à 11h15

- de 18h à 19h pour les confirmés

- de 19h à 20h pour les débutants

JEUDI :

- DANSE, à partir de 6 ans : à partir de 17h





DATES	MANIFESTATION	LIEU
<p>Novembre/Décembre 27/11/21 ou 3/12/21 ou 4/12/21 ou 11/12/21 SELON LA MÉTÉO ET LA LUNE.</p> <p><i>La date définitive sera communiquée par panneau pocket, le panneau lumineux et le site internet de la mairie,</i></p> <p>INSCRIPTION OBLIGATOIRE</p>	Soirées étoiles-astronomie avec le club d'astronomie des Monts	Le Buis'strop et en extérieur (terrain de foot et devant l'église)
11 novembre 2021 à 11h	Commémoration de l'armistice	Devant le monument aux morts
10 décembre 2021 de 16h à 18h	Thé dansant pour nos seniors avec remise des colis de Noël	Salle des fêtes
<p>Du 1^{er} au 4 décembre 2021 dépôt en mairie de vos décorations non utilisées</p> <p>Du 13 au 17 décembre 2021 : récupération des décorations déposées en mairie par les habitants des quartiers pour décoration</p>	Décoration des bassins de Noël et des quartiers de la Buisnière	
<p>En novembre 2021 remise d'un questionnaire dans les boîtes aux lettres des habitants</p> <p>Retour attendu au plus tard le 15 décembre 2021</p>	Baptême des bassins : les habitants seront appelés à proposer un nom (nouveau ou ancien) pour les bassins de la commune	
<p>17 décembre 2021 à 18h</p> <p>- INSCRIPTION OBLIGATOIRE -</p>	Glaciologie : Les glaciers des Alpes film et débat	Le Buis'strop
<p>20 décembre 2021 à 18h</p> <p>- INSCRIPTION OBLIGATOIRE -</p>	soirée contes pour tout public	Le Buis'strop
Fin Janvier 2022	Vœux du maire et accueil des nouveaux habitants	Salle des Fêtes
Février 2022	Carnaval pour les enfants et bugnes	Le Buis'strop
19 mars 2022	Commémoration guerre d'Algérie	Devant le monument aux morts
8 Mars 2022	Projection film TERRES de femmes «Le souci de la Terre»	Fort Barraux Salle Vauban
Fin Mars 2022	Foire des Bourgeons et vide grenier	La Buisnière

UN PEU D'HISTOIRE

LA BUISSIÈRE AU MOYEN-ÂGE

L'histoire d'un village est toujours comme un puzzle dont on ne posséderait que quelques pièces et dont on essaie de combler les vides avec ce que l'archéologie et les textes anciens nous laissent deviner.

Les plus anciennes traces du passé à La Buisnière sont une petite nécropole et les restes présumés d'une villa gallo-romaine attestant d'une occupation des lieux à cette époque. Pendant la période troublée du Haut Moyen-Âge, une maison religieuse fonda une exploitation agricole, qu'on appelait communément la grange, et autour de laquelle des communautés de paysans se créaient. Sur le site du futur village de La Buisnière, l'origine latine du nom de la paroisse (Grangis) semble indiquer qu'un hameau s'est créé pendant la période gallo-romaine et s'est développé depuis. Il était situé sur le site actuel du hameau des Granges. Le site choisi, légèrement surélevé par rapport à la plaine de l'Isère, devait protéger le village des nombreuses inondations du fleuve. D'autres villages existaient à cette époque, comme celui du Villard de la Plaine entre La Buisnière et Ste Marie d'Alloix ou celui de Cognin à La Maladière. Seul le hameau des Granges survivra aux invasions hongroises et sarrasines des IXe et Xe siècles.

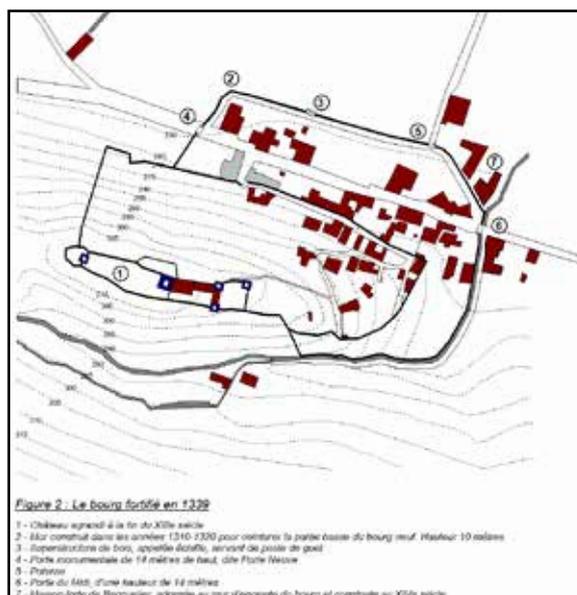
Le début du XIe siècle voit Guigues d'Albon, possédant déjà un fief à La Buisnière, devenir progressivement maître de la plupart des terres comprises entre Grésivaudan et Briançonnais. Ses descendants conforteront leur mainmise sur le territoire qui deviendra le futur Dauphiné. La Buisnière, tout comme Avalon sur l'autre rive de l'Isère, étaient les villages en première ligne contre la Savoie voisine. Bellecombe, encore mieux situé sur son nid d'aigle pour surveiller la Savoie, n'appartient pas encore aux comtes d'Albon, futurs Dauphins. Le besoin d'élever une fortification à La Buisnière se fait sentir dès la seconde moitié du XIème siècle, à une époque où les châteaux sont encore construits en bois au sommet d'une motte de terre (comme c'est le cas à Avalon). Il est pourtant probable que le château fut construit en pierres dès le début.

Le site choisi est une colline aux bords escarpés au nord du village, surplombant la vallée de cinquante mètres, protégé sur deux côtés par le ruisseau du Rif

Mort. Avec de telles défenses naturelles, il était inutile d'aménager des fossés pour achever la protection du site. Seul le versant Nord Est, en direction du Fayet, pouvait être plus difficile à défendre compte tenu du plus faible dénivelé.

Depuis le haut de la colline du château, la vue embrasse l'ensemble du Haut Grésivaudan, à commencer par Montmélian, la forteresse savoyarde qui a toujours été l'objet de la convoitise des Dauphins. Puis sur la rive gauche de l'Isère le château d'Avalon, premier niveau de défense de la vallée contre les incursions savoyardes, et celui de Morestel de Mailles, qui gardait l'accès à la route d'Allevard. Une sentinelle postée sur les remparts pouvait apercevoir le bac qui, entre La Gâche et Grignon, faisait passer les hommes et les marchandises d'une rive à l'autre de l'Isère.

On estime que le château a été construit en trois phases entre le milieu du XIe siècle et la fin du XIIIe siècle. On connaît son aspect par les vestiges sur le site et un texte exceptionnel de 1339 qui faisait l'inventaire de toutes les possessions du Dauphin à une époque où il voulait vendre sa principauté à la Papauté voisine en Avignon. Ainsi la description qui en est faite montre un château rude et sans finesse, quasi exclusivement destiné à un usage militaire. Si on compare la forteresse à ses voisins du Grésivaudan, comme Monfort, Avalon ou Bellecombe, tous présentent des donjons circulaires alors que La Buisnière conserve sa haute tour rectangulaire aux



murs très épais pour la région. Même les tours des murs d'enceinte des autres châteaux sont de plan circulaire alors que celles de La Buissière sont carrées.

Le château fut bien entretenu pendant toutes les guerres delphino-savoyardes du XIIe au XIVe siècle, mais le rattachement de la province à la France en 1349 supprime le besoin de dépenser des sommes d'argent importantes à sa maintenance et le château tombe presque en ruine. Des grands travaux de restauration seront entrepris à la fin du XVe siècle pour l'adapter aux armes à feu : Les archères laissent la place à des emplacements pour coulevrine qu'on peut encore apercevoir sur le versant faisant face à la Chartreuse. Le château est finalement démoli à la fin du XVIe siècle et ses pierres sont vendues pour construire le château du Fayet.



image de reconstitution

Le nom de ville désigne au Moyen-Âge un bourg fermé, par opposition à la cité, qui est notre ville actuelle. La Ville de La Buissière s'étageait sur le côté oriental de la colline supportant le château. La déclivité était moins prononcée à l'époque qu'elle ne l'est aujourd'hui, compte tenu de l'accumulation des gravats liés à la destruction du château. Il avait donc été possible d'édifier de nombreuses maisons dans le périmètre de la première enceinte du bourg. L'enceinte de la Ville, d'une superficie de 2500 à 3000 mètres carrés, ne pouvait renfermer qu'un nombre restreint de maisons. Pourtant les constructions se pressaient, s'entassaient les unes sur les autres, dans des ruelles étroites et privées d'air. En 1263, La Ville comptait environ quatre-vingts foyers. Il est impossible qu'un nombre aussi important d'habitants (environ quatre cents) aient pu vivre dans un espace aussi restreint. Il est donc probable que des habitations se

soient construites assez tôt en dehors des murs. On peut voir encore aujourd'hui deux emplacements de meurtrières sur la face sud de la première enceinte depuis le chemin longeant le ruisseau de la Ville.

A la différence du bourg castral, nous manquons d'information pour essayer de reconstituer la physionomie des Granges au Moyen-Âge. En particulier, nous ne savons pas où était situé le manoir ancestral de la famille noble des Granges, premiers possesseurs des terres du hameau. Une maison forte des Granges est attestée à la fin du Moyen-Âge dans le bourg castral mais elle devait être de construction récente.

De nombreux nobles habitaient dans le village, et on décomptait huit maisons-fortes au XIVe siècle : trois dans le bourg fortifié et cinq à l'extérieur. Chacune avait sa petite tour, qui servait surtout à affirmer le statut noble de son propriétaire. L'église des Granges dépendait du prieuré de Barraux. Elle fut reconstruite une première fois au XVème siècle puis détruite au XIXème siècle. La chapelle du château, dédiée à St Sébastien, était située dans un angle du bourg fortifié et un hospice, créé au XIIe siècle, était construit hors des murs pour accueillir les infirmes et les indigents, d'où son nom de maladrerie qui deviendra La Maladière.

Le château contrôlait un territoire appelé au Moyen-Âge un mandement (qui a donné le mot commandement). Le mandement de La Buissière s'étendait de Barraux au Montalieu du nord au sud, et de l'Isère à Ste Marie du Mont et St Marcel d'est en ouest.

L'histoire de La Buissière est très liée à son château, à tel point que l'histoire singulière du village se termine avec le démantèlement de la forteresse à la fin du XVIe siècle. Son histoire par la suite épouse celle de la province.

Hervé TARDY

Enfant du village

Ancien président de l'association L'Atelier des Dauphins



INSOLITE : UN RADEAU À LA « MARINA » DE LA BUISSIÈRE

Le vendredi 13 Aout la municipalité est informée par la police municipale du Cheylas qu'un radeau s'est amarré sur la berge de l'Isère appartenant à la commune.



Ce radeau sur lequel se trouvait des cordages, attaché par un tuyau d'arrosage à la rive, se présentait comme un nouveau moyen de co-voiturage, économique, écologique. Un panneau indiquant « parti d'Albertville ce radeau a servi, il flotte encore et est à votre disposition » le proposait à l'usage de tout en chacun.

La maire et l'employé communal ont procédé au démontage de ce radeau afin d'éviter que des imprudents, et notamment des enfants risquent leur sécurité.

Non sans mal la rive étant abrupte, il a pu être démantelé au bout d'une heure et le matériel évacué.



INFORMATIONS

HORAIRES MAIRIE

Le secrétariat de mairie est ouvert :

De 8h à 12h et de 16h à 18h

les lundi et vendredi

De 8h à 12h les mardi et jeudi

Le secrétariat est fermé le mercredi

RAPPEL HORAIRES TRAVAUX DE BRICOLAGE, JARDINAGE ET ÉLAGAGE

JOURS OUVRABLES de 8h à 12h et de 14h30 à 19h30

SAMEDIS de 9h à 12h et de 15h à 19h

DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS de 10h à 12h

Les aboiements de chiens sont considérés comme des nuisances sonores tout comme les travaux lourds.

HORAIRES DÉCHETTERIES

Pontcharra Z.I. de Pré Brun

Tous les jours du lundi au samedi

8h-12h et 15h-18h

Le Cheylas La Rolande

Lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi

8h-12h et 14h-18h

et le mercredi 14H 18H

Le Touvet

de 8h30 à 17h45

tous les jours sauf jours fériés

HORAIRES PISCINE INTERCOMMUNALE DE PONTCHARRA

La nouvelle piscine intercommunale de Pontcharra située 696 Avenue de la gare est ouverte. L'accès est soumis au Pass Sanitaire pour les personnes de plus de 12 ans.

Horaires période scolaire à compter du 13/09/2021

Lundi : 12h à 14h et 17h à 20h30

Mardi : 12h à 14h et 16h à 20h30

Mercredi : 9h45 à 19h30

Jeudi : 12h à 14h et 16h à 19h45

Vendredi : 7h à 8h45 - 12h à 14h et 16h à 18h45

Samedi : 9h à 17h

Dimanche : 8h30 à 13h

Horaires pendant les petites vacances scolaires

Lundi : 12h à 19h

Mardi : 12h à 19h

Mercredi : 12h à 19h

Jeudi : 12h à 19h

Vendredi : 12h à 19h

Samedi : 9h à 17h

Dimanche : 8h30 à 13h